



Canadian Drug Insurance  
Pooling Corporation

Société canadienne de mutualisation  
en assurance médicaments

## COMMUNIQUÉ

### Pour diffusion immédiate

## DAVANTAGE DE CANADIENS BÉNÉFICIAIRE DU SYSTÈME DE MUTUALISATION EN ASSURANCE MÉDICAMENTS DU SECTEUR PRIVÉ

**(Toronto – 17 décembre 2018)** – La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a annoncé aujourd’hui que, en 2017, son dispositif de partage du coût des médicaments onéreux avait permis à l’industrie de l’assurance privée de maintenir à un prix abordable l’assurance médicaments de plus de 11 800 employeurs de petite et moyenne taille (+ 5,8 % par rapport à 2016). En 2017, le système a bénéficié à plus de 22 200 employés et leurs familles dont les frais de médicaments ont dépassé 10 000 \$.

« Ces chiffres démontrent clairement que le mécanisme de mutualisation de l’industrie fonctionne comme il se doit, a fait remarquer Dan Berty, directeur général de la SCMAM. Des médicaments toujours plus chers arrivent sur le marché chaque année. Veiller à ce que les employeurs puissent continuer d’offrir à leurs employés une assurance médicaments, alors que les coûts augmentent à un rythme de plus en plus rapide, demeure notre plus grand défi », d’ajouter M. Berty.

Depuis 2013, par l’intermédiaire de la SCMAM, les assureurs vie et maladie du Canada déploient un dispositif visant à protéger les employeurs de l’impact financier direct des traitements médicamenteux très coûteux et récurrents dont les employés et leurs familles ont besoin. Le dispositif n’élimine pas l’impact financier, mais il permet le partage des coûts entre les employeurs et les assureurs. Ce faisant, notre industrie aide à garantir la pérennité des régimes d’assurance complémentaire des Canadiens.

Les résultats de 2017 du dispositif de mutualisation de la SCMAM sont affichés sur le site Web de la Société, à la partie [Résultats de la mutualisation](#).

### Au sujet de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entité sans but lucratif créée par les assureurs offrant de l’assurance maladie complémentaire au Canada en vue de faciliter l’obtention d’une couverture abordable à tous les régimes d’assurance médicaments complémentaire entièrement assurés, tout en maintenant un marché de l’assurance maladie concurrentiel.

Pour plus de renseignements, contacter :

Dan Berty, directeur général

416-359-3139 / [dberty@cdipc-scmam.ca](mailto:dberty@cdipc-scmam.ca)